

DÉLIBÉRATION N°DL20260023 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/01/2026 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER (jusqu'à 23h20) ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Axel DUGUA

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (à partir de 23h20)

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CENTRES SOCIAUX - CONVENTIONS QUADRIPARTITES D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PÉRIODE 2026-2029

Mme Abla CIPRIANI expose ce qui suit :

Depuis 2002, la commune de Saint-Chamond soutient les centres sociaux de son territoire dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement renouvelées tous les quatre ans, en lien avec l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces conventions, co-signées par la Ville, la CAF, le Département de la Loire et chaque structure, s'appuient sur un Dossier Unique, projet global d'animation élaboré par chaque centre social. Ce document, fruit d'une démarche participative associant salariés, administrateurs et habitants, définit, à partir d'un diagnostic partagé, les orientations stratégiques et les actions prioritaires pour répondre aux besoins des quartiers.

Ces conventions sont arrivées à échéance au 31 décembre 2025. Chaque centre social a rédigé un nouveau projet social pour la période 2026-2029 qu'il a présenté lors de la commission d'agrément de la CAF en novembre 2025.

Le conseil d'administration de la CAF a validé les agréments pour une durée de quatre ans en faveur de trois centres sociaux de la ville, à savoir :

- Centre social et culturel de Saint-Julien
- Centre social et culturel de Lavieu-Centre-Ville
- Centre social d'Izieux-Le Creux

Les nouvelles conventions d'objectifs et de financement présentent les orientations de chacun des signataires ainsi que les moyens mis à disposition de chaque structure, afin d'atteindre les objectifs décrits dans chaque projet social.

Ces conventions s'articulent autour d'axes prioritaires communs aux trois centres sociaux à savoir :

- **Développer la participation des habitants et l'animation des quartiers** pour tous les âges pour renforcer la démocratie locale et permettre la mise en place d'actions portées par les habitants,
- **Mener un travail spécifique sur des actions envers les jeunes (11-25 ans)** notamment en lien avec plan d'action jeunesse permettant ainsi de contribuer à l'animation d'une politique jeunesse qui s'adapte continuellement aux besoins de ce public sur le territoire.
- **Renforcer le travail inter-centres et inter-quartiers** en s'appuyant sur des projets communs (ex : Carnaval) et prendre part aux instances communales en tant que partenaire et acteur afin de développer des actions communes concertées (ex : CISPD, PEDT, politique de la ville...). Un travail partenarial devra être mené sur l'ouverture au public l'été, notamment sur le mois d'août.
- **Développer le travail de transversalité avec les professionnels de la jeunesse présents sur le territoire** : établissements scolaires (et notamment les collèges et lycées), les acteurs de la préventions spécialisée (notamment la Sauvegarde 42), les associations...
- **Développer la politique de la ville** en aidant directement les porteurs de projets présentant des actions pilotées dans les quartiers politique de la ville et en effectuant une veille active ciblant un public spécifique et présentant une certaine innovation.

Par ailleurs, ces nouvelles conventions intègrent les objectifs de la Prestation de Services Jeunes (PS jeunes), un dispositif CAF visant à améliorer l'accompagnement des jeunes via le cofinancement de postes d'animateurs qualifiés.

Seul le Centre social de Lavieu était jusqu'alors bénéficiaire de la PS jeunes. A partir de janvier 2026, la CAF a étendu ce soutien à 1,5 poste supplémentaire à répartir entre les centres sociaux de Saint Julien et Izieux-Le Creux (soit 0,75 ETP par structure), sous réserve d'un cofinancement communal et du dépôt d'un dossier auprès de la CAF. Les

subventions correspondantes seront désormais incluses dans la convention globale de chaque centre.

Une évaluation annuelle réunissant les partenaires financiers et chaque centre social permettra de mesurer l'avancement des actions. Une évaluation globale sera réalisée à l'échéance de la convention, dans la perspective du renouvellement de l'agrément.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
 A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,
 2 sans participation Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** les conventions d'objectifs et de financement pour les centres sociaux de Lavieu, Izieux-Le Creux et Saint-Julien comme présentées en annexe pour une période de quatre ans (2026-2029), prenant effet à la date de signature,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions susvisées avec les centres sociaux de Lavieu, Izieux-Le Creux et Saint-Julien ainsi que tous les documents y afférents,

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/01/2026



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne